



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale de la cohésion sociale

Toulouse, le - 3 JUIN 2015

Service direction

Affaire suivie par : Bertrand LE ROY
Téléphone : 05 34 45 34 45
Télécopie : 05 34 45 34 89
Courriel : bertrand.le-roy
@haute-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Le dispositif national destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « **plan national canicule** » (PNC) est entré en vigueur au 1^{er} juin 2015 sur la base de quatre niveaux :

- Le niveau 1 de veille saisonnière est déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août avec, en particulier, la mise en service de la plate-forme téléphonique « canicule info service » au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

- Le niveau 2 d'avertissement chaleur (carte de vigilance jaune) permet, si la situation le justifie, la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation d'une montée en charge des mesures de gestion par l'Agence régionale de santé (ARS).

- Le **niveau 3 d'alerte canicule** (carte de vigilance orange), déclenché à l'initiative du Préfet de département avec l'appui de l'ARS, correspond à la mobilisation des services et à la mise en œuvre des mesures d'information et de gestion adaptées à la prise en charge des personnes à risque.

- Le **niveau 4 de mobilisation maximale** (carte de vigilance rouge) est déclenché par le Premier ministre en cas de vague de chaleur intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse, délestages électriques, saturation des chambres funéraires, etc.).

Je vous invite à consulter le **plan national canicule** ainsi que les **recommandations sanitaires** sur le site du Ministère de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>, et en particulier à vous reporter aux fiches relatives à votre secteur d'intervention.

Par ailleurs, vous serez informé du contenu du **plan départemental** de gestion d'une canicule pour l'été 2015 une fois celui-ci mis à jour.

Un dépliant et une affichette d'information grand public sont, quant à eux, téléchargeables sur les sites suivants :

- dépliant : « La Canicule et nous comprendre et agir » :

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1027.pdf>

- affiche :

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1028.pdf>

.../...

J'attire votre attention sur la nécessité de mettre en place les mesures de prévention et de surveillance relatives aux risques que fait courir la canicule aux personnes que vous prenez en charge, en vous reportant aux recommandations spécifiques à votre activité. En tout état de cause, il vous appartient de saisir les services d'urgence (SAMU, pompiers,...) pour toute situation d'urgence.

Vous me ferez part des problèmes rencontrés en saisissant mes services à l'adresse mail suivante : ddcs@haute-garonne.gouv.fr.

Je vous remercie par avance pour votre vigilance et votre mobilisation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bertrand LE ROY', written over a horizontal line.

Bertrand LE ROY